Relevé de décisions du Conseil communautaire du 17 octobre 2016.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON
Procurations : M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice NEGRIER, M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET
Excusés : M. Philippe MACHETEL, M. Bernard GOUZIN, Madame Lucie TENA
Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-Claude CROS

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président – Depuis le Conseil communautaire du 11 juillet 2016.
Le Conseil décide de prendre acte des décisions suivantes :

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2016-23	De désigner Maître Guillaume MERLAND, avocat au Barreau de Montpellier, pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le tribunal administratif de Montpellier dans le cadre du recours contentieux intenté par Madame Sophie COSTE.	15/09/2016
D2016-24	Convention d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane - Prêt de la chapelle à l'association « Los dau Piochet ».	15/09/2016
D2016-25	De désigner la SCP Michèle BENSOUSSAN-COHEN et Claire GUY, avocats à la Cour, pour représenter la communauté de communes devant la Cour d'Appel de Montpellier dans le cadre de la procédure en référé expulsion intenté à l'encontre de Madame DUPIN, locataire commerçant sous l'enseigne "Obsession coiffure".	15/09/2016

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE > à 4 000€ HT ATTRIBUES APRES CONSULTATION EN SEPTEMBRE 2016

N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
2016-337	Evaluation ex ante pour la définition d'une politique publique d'intelligence territoriale	IDATE DigiWorld/AMNYOS Consultants (34830)	32 900,00	39 480,00	sept.-16

Rapport 1.2 : Fixation des ratios "promus-promouvables" - Avancements de grade.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les ratios "promus-promouvables" 2016 comme proposés ci- dessous de la présente délibération :

a) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie C -année 2016 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2016	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2016
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	Examen professionnel	4	100 %	4
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	/	3	100 %	3
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	Examen professionnel	1	100 %	1

b) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie B -année 2016 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2016	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2016
Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	/	1	100 %	1

c) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie A - année 2016 :

Pas de possibilité d'avancement pour 2016

Rapport 1.3 : Tableau des effectifs - Modification.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter la proposition du Président qui est de créer les emplois suivants :

Filière administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps non complet 17.5/35ème
- 1 poste d'attaché à temps complet,

Filière technique :

- 6 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet 30/35ème

Filière culturelle :

- 1 adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps non complet 25/35ème
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 17.5/35ème
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 30/35ème
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 33/35ème
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps non complet 32/35ème
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet 30/35ème

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.4 : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion - Conclusion de la convention médecine préventive.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault à conclure pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 ;
- d'autoriser Monsieur Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Décision modificative n°3 - Budget principal 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-dessous d'un montant de 40 000€ de virement de crédits et de 400 602€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
041-2031 « Immobilisations incorporelles » - ADM (recettes)		250 000,00€
041-2312 « Agencements et aménagements de terrains » - ADM (dépenses)		220 000,00€
041-2313 « Constructions » - ADM (dépenses)		30 000,00€
20-2031 « Immobilisations incorporelles » - ADM (dépenses)	40 000,00€	
16-1641 « Emprunts » - ADM (dépenses)		40 000,00€
1047-2313 « Constructions » - OGS (dépenses)		60 000,00€
1047-10222 « FCTVA » - OGS (recettes)		9 800,00€
1047-1641 « Emprunts » - OGS (recettes)		50 200,00€
1069-2031 « Immobilisations incorporelles » - HAB (dépenses)		14 000,00€
1069-1641 « Emprunts » - HAB (recettes)		14 000,00€

1073-2031 « Immobilisations incorporelles » - PEJ (dépenses)		45 000,00€
1073-1641 « Emprunts » - PEJ (recettes)		45 000,00€
4581-458122 « MOD Restauration Pont du Diable » - OGS (dépenses)		1,00€
4582-458222 « MOD Restauration Pont du Diable » - OGS (recettes)		1,00€
4581-458123 « MOD Traverse Jonquières » - AE (dépenses)		8 000,00€
4582-458223 « MOD Traverse Jonquières » - AE (recettes)		8 000,00€
4581-458125 « MOD Ruelles St Jean de Fos » - AE (dépenses)		800,00€
4582-458225 « MOD Ruelles St Jean de Fos » - AE (recettes)		800,00€
4581-458126 « MOD Font Pétourle Bélarga » - AE (dépenses)		1,00€
4582-458226 MOD Font Pétourle Bélarga » - AE (recettes)		1,00€
4581-458131 « MOD Bergerie Montpeyroux » - OGS (dépenses)		2 300,00€
4582-458231 « MOD Bergerie Montpeyroux » - OGS (recettes)		2 300,00€
4581-458132 « MOD Traverse Aumelas » - AE (dépenses)		20 000,00€
4582-458232 « MOD Traverse Aumelas » - AE (recettes)		20 000,00€
4581-458133 « MOD Campagnan » - AE (dépenses)		500,00€
4582-458233 « MOD Campagnan » - AE (recettes)		500,00€

Environnement

Rapport 3.1 : Implantation de bornes de recharge des véhicules électriques - Fonds de concours.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe de la mise en place de fonds de concours aux communes à hauteur de 50% des coûts supportés par la commune pour l'implantation de bornes de recharge des véhicules électriques dans le cadre du schéma de déploiement engagé par Hérault Energie ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités afférentes au lancement de la démarche.

Développement économique

Rapport 5.1 : ZAC La Croix - Dossier de demande d'autorisation commerciale - Autorisation donnée à la SC FS sur le lot C28.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la SC FS à déposer une demande d'autorisation commerciale portant sur l'assiette foncière du lot C28 correspondant aux parcelles cadastrales incluses dans la DUP (ces parcelles étant propriété CCVH).
- d'autoriser la SC FS à intégrer dans son dossier de demande d'autorisation commerciale l'ensemble des aménagements et espaces publics prévus au dossier de réalisation de la tranche 1 conformément au plan d'aménagement approuvé le 26 septembre 2016 (la requalification du rond point de Camalcé, l'aménagement de l'avenue de Lodève, la création d'une nouvelle voie de raccordement entre l'avenue de Lodève et le rond point de Camalcé, la requalification des principaux carrefours d'entrée dans Gignac, côté Z.A.C, l'aménagement de la voirie de desserte local des commerces dans la Z.A.C, l'aménagement des aires de stationnement principales aux extrémités de la zone des commerces);
- d'autoriser M. Le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.2 : ZAC La Croix - Acquisition de la parcelle AW68 en échange du lot C29 - Annule et remplace la délibération n°1300 du 2 mai 2016.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'annuler et remplacer la délibération n°1300 du 2 mai 2016,
- d'approuver l'achat de la parcelle AW68 d'une superficie de 2 413m² et la vente du lot C29 à la SCI les trois pierres en mettant en œuvre la procédure d'échange suivante :

* Achat de la parcelle AW 68 pour un montant total de 388 300€ € selon l'avis des domaines avec application marge négociation de 10%.
* Vente du lot C29 d'une surface de 3 400 m² sur la base de 330 €TTC de SDP nouvelle créée (soit une valeur de 223 180€).

=> Soit un paiement en nature d'une valeur de 223 180€ et un paiement numéraire correspondant à une soulte de 165 120€ net de toutes taxes,

- de verser à la SCI les trois pierres une indemnité forfaitaire maximale de 50 000 € pour le transfert de l'activité du garage Peugeot sur le lot C29 de la ZAC La Croix correspondant aux frais de déménagement et la perte de chiffre d'affaires occasionnée par le déménagement,
- de prendre en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du nouveau bien,
- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.3 : ZAC La Croix - Gignac - Vente du lot C30.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre à M. BOUCHET, pour l'activité "garage Renault", le lot C30 de la Z.A.C La Croix afin de permettre le transfert de son activité de garage et concession automobile sous l'enseigne RENAULT,
- de fixer le prix de vente du lot C30 d'une superficie de 990m² avec 495m² de SDP à 163 350€ TTC, conformément au dossier de réalisation modifié de la tranche 1 « Aménagement du cœur de Z.A.C » de la Z.A.C La Croix approuvé le 26 septembre 2016,
- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette vente.

Rapport 5.4 : ZAC La Croix - Gignac - Vente du lot C31.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre à M. LEIGNADIER, le lot C31 de la Z.A.C La Croix afin de permettre le transfert de son activité de contrôle technique sous l'enseigne SECURITEST ; en cas d'impossibilité de l'achat du lot par Sécuritest, le lot sera vendu à la SC FS, actuellement propriétaire bailleur de SECURITEST sur la ZAE La Croix ;
- de fixer le prix de vente du lot C31 d'une superficie de 565m² avec 282.5m² de SDP à 93 225€TTC, conformément au dossier de réalisation modifié de la tranche 1 « Aménagement du cœur de Z.A.C » de la Z.A.C La Croix approuvé le 26 septembre 2016,
- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette vente.

Rapport 5.5 : ZAC La Croix - Gignac - Vente du lot C32.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre à M. DE BRITO pour l'activité « Garage du Pont », le lot C32 de la Z.A.C La Croix afin de permettre le transfert de son activité de garage automobile,
- de fixer le prix de vente du lot C32 d'une superficie de 900m² avec 450m² de SDP à 148 500€TTC, conformément au dossier de réalisation modifié de la tranche 1 « Aménagement du cœur de Z.A.C » de la Z.A.C La Croix approuvé le 26 septembre 2016,
- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette vente.

Rapport 5.6 : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Convention de participation financière 2016.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu de la convention relative à la participation financière au titre de l'année 2016 entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le PLIE du Pays Cœur d'Hérault,
- de verser une participation à hauteur de 1.5 € par habitant (participation identique à la convention 2012-2015), soit un montant de 54 354 € pour l'année 2016,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Culture

Rapport 8.1 : Ecole de musique intercommunale - Interventions en milieu scolaire - Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.
Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée, conclue pour l'année scolaire 2016-2017 avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.
Celle-ci rappelle les conditions générales d'organisation et de concertation tout en précisant les rôles de l'enseignement et de l'intervenant. Elle est à renouveler chaque année scolaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 17 octobre 2016 comporte 6 pages.
Il restera affiché à la communauté de communes entre le 18 octobre et le 18 décembre 2016.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :
- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.